

Le présent dossier constitue l'**étude d'impact du projet de centrale photovoltaïque de Pauillac**.

Il comporte :

- le **résumé non technique** de l'étude d'impact,
- la Partie 1, **Dossier administratif et technique**, présentant le demandeur et le projet technique
- la Partie 2, **Etude d'Impact** proprement dite,
- les **annexes** du dossier.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

A- PREAMBULE

La société NEES a pour projet d'installer sur le site de la CCMP (Compagnie Commerciale de Manutention Pétrolière) à Pauillac/Saint-Estèphe une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau.

L'origine du projet remonte à octobre 2008, date à laquelle CCMP a réalisé que les parcelles non exploitées de son site pouvaient être valorisées par une installation photovoltaïque.

La CCMP a alors commandé une étude de faisabilité à un bureau d'étude spécialisé qui a conclu que le site se prêtait effectivement à ce type de projet : bon ensoleillement, orientation plein sud des parcelles, peu d'effets d'ombrages, etc.

C'est la société NEES (Nouvelle Entreprise d'Energie Solaire) qui a été retenue pour installer et exploiter cette centrale.

Le projet consiste à installer et exploiter environ 36.000 modules en silicium polycristallin sur 19,5 hectares du site CCMP. Cette technologie a été retenue pour sa fiabilité technique et son aspect non polluant.

Ces modules seront assemblés en 1500 sheds (ensembles de 24 modules) qui reposeront sur des structures métalliques.

Il s'agit d'un des plus importants projets en France puisque la puissance totale installée s'élèvera à 8,2 MWc pour une production annuelle évaluée à 9,3 GWh.

Cette production pourra alimenter jusqu'à 3700 foyers. Elle permettra d'économiser 800 tep (tonnes équivalent pétrole) et près de 1000 tonnes d'émissions de CO₂ par an. Le montant total de l'investissement pour ce projet s'élève à 23,3 millions d'euros.

Le projet permettra de bénéficier des équipements existants du dépôt tout en valorisant des friches industrielles (sécurité et voiries). En outre, cette configuration particulière permet au projet de s'affranchir de sensibilités environnementales éventuelles.

Conformément aux dispositions réglementaires, une étude d'impact a été réalisée. Le présent document en constitue le résumé non technique.

B- LOCALISATION ET ACCES

Le site du projet est situé sur les communes de Pauillac et de Saint-Estèphe (département de la Gironde). Le site est riverain de la Gironde qui en permet la desserte via un appontement de déchargement des navires. Le site bénéficie d'une bonne desserte maritime, dans un espace à vocation industrielle. Il est à l'écart des bourgs mais proche de certains hameaux, au sein d'un ensemble où la vigne occupe une place prépondérante.

Le site bénéficie en outre de bons accès routiers. Il n'existe plus de desserte ferroviaire depuis la ligne Bordeaux-Le Verdon longeant le site.

C- JUSTIFICATIONS DU PROJET

Le choix du projet a pris en compte de multiples critères de nature technique, sécuritaire, environnementale et économique afin d'aboutir au meilleur compromis.

- Le site a une vocation et une organisation industrielle qui a restreint le choix à des activités de même nature ;
- Les panneaux photovoltaïques sont des matériels relativement inertes qui présentent peu de risques à cohabiter avec des stockages de produits pétroliers ;
- Une centrale photovoltaïque au sol demande peu d'entretien, ce qui est de nature à réduire les interventions humaines. Le site CCMP étant classé Seveso, cette caractéristique a été déterminante.
- Les centrales photovoltaïques sont des projets rentables qui permettent à CCMP de valoriser son emprise foncière (location des terrains à NEES).
- L'étude de gisement solaire a montré que le site était tout à fait adapté pour l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.
- Enfin, le choix de la technologie silicium polycristallin sur structures fixes a été déterminé par les critères suivants :
 - C'est la technologie la plus éprouvée dans le temps (environ 15 ans). Par exemple, le retour sur expérience des modules Tellurure de Cadmium n'est que de 5 ans.
 - C'est une technologie non polluante et dont le recyclage est maîtrisé, ce qui permet à NEES de prendre des engagements sur la remise en état du site en fin d'exploitation.

Du point de vue environnemental, le projet bénéficie de multiples atouts :

- Un contexte météorologique local favorable, du point de vue de son ensoleillement, à la mise en place d'une installation photovoltaïque ;
- Un site industriel existant depuis 80 ans bénéficiant, à la suite de sa réorganisation, de vastes espaces libres de friche industrielle pouvant être valorisée ;
- L'absence de sensibilités environnementales particulières dans le dépôt au regard de l'activité exercée et de son historique ;
- Un contexte géologique favorable à la protection des eaux souterraines destinées à la production d'eau potable,
- Des aménagements internes existants qui seront mis à profit pour le projet : routes internes, réseaux de gestion des eaux, moyens de surveillance...
- Un isolement paysager important lié d'une part aux équipements en place, et d'autre part au contexte géographique du dépôt (relief, végétation...), et l'absence de vis-à-vis depuis des lieux habités ;
- L'existence au proche immédiat d'un poste transformateur électrique et d'une desserte pouvant être utilisés pour le projet ;

D- ETAT INITIAL DU SITE

a- PHENOMENES METEOROLOGIQUES

La proximité de l'océan Atlantique et de la Gironde, large de 6 km à hauteur de Pauillac, tempère les écarts de température et adoucit les températures les plus basses. Elle confère au climat médocain les caractères d'un climat océanique. Les hivers sont doux et humides avec quelques avancées de vagues de froid. Les étés sont chauds et souvent humides pour la première partie, puis secs par la suite.

Les vents soufflent préférentiellement d'Ouest et secondairement de Nord-Est et Sud-Est. Ils se manifestent pendant 80 % du temps. Les vents forts sont peu fréquents et proviennent exclusivement d'Ouest.

Enfin, le site bénéficie de conditions d'ensoleillement favorables à la production d'énergie électrique photovoltaïque. L'irradiation solaire sur le plan horizontal est ainsi de 1 281 kWh par m² et par an.

b- CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le site est implanté sur terrains alluvionnaires quaternaires à dominante argileuse reposant sur des formations marneuses à marno-calcaires de l'Eocène supérieur de 10 à 15 m d'épaisseur, elles mêmes surmontant des formations de l'Eocène présentant

une alternance de marnes compactes et de calcaires marneux, sur une épaisseur d'une trentaine de mètres.

Il n'existe pas de faille majeure à proximité du site.

Le risque de tremblement de terre est négligeable dans la zone d'étude. Il n'y existe pas de risques d'affaissement miniers de terrain.

c- CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE

Le Médoc est caractérisé par la présence simultanée des quatre nappes exploitables : miocène, oligocène, éocène et crétacé. L'aquifère de l'éocène moyen à inférieur est largement exploité, en particulier dans le secteur du Médoc centre dans lequel se situe le projet.

Afin de subvenir aux besoins en eau de l'activité, le dépôt d'hydrocarbures de Pauillac exploite les eaux souterraines au droit de deux forages implantés à l'intérieur du périmètre du site industriel. L'aquifère capté est l'Eocène moyen à inférieur.

Par ailleurs, une nappe est également présente dans les formations superficielles au droit du site. Elle se trouve entre 0 et 3 m de profondeur et s'écoule vers la Gironde.

Les nappes profondes sont exploitées pour la production d'eaux potable. L'ouvrage le plus proche du site est celui de Trompeloup, situé à une cinquantaine de mètres au sud du site. La profondeur de l'ouvrage (409 m) et de l'aquifère capté assurent une bonne protection de la ressource exploitée. Le périmètre de protection rapprochée de cet ouvrage n'interfère pas avec l'emprise du site. Il n'est pas pourvu d'un périmètre de protection éloignée.

d- LES EAUX DE SURFACE

La Gironde est l'élément majeur de l'hydrographie locale. Le site est implanté dans la partie médiane de l'estuaire au bord du chenal de grande navigation. La Gironde est constituée pour les activités du site le moyen d'acheminement exclusif des produits pétroliers (appointement et installations de déchargement-transfert), et l'exutoire final des eaux de pluie du site (via le Lazaret, petit affluent).

La marée affecte les niveaux au droit du site et le marnage est de 3,20 m à 5,20 m selon le coefficient.

A Bordeaux, les volumes et débits moyens mis en mouvement à chaque marée sont de 60 Mm³ en vive-eau et de 40 Mm³ en morte-eau : ces mouvements génèrent des débits de respectivement 2 600 m³/s et 1 730 m³/s à Bordeaux. Les chiffres sont plus importants au niveau de l'embouchure.

La Gironde connaît des crues importantes pouvant provoquer des inondations, dont l'ampleur est liée à l'action conjuguée des surcotes. A Pauillac, les cotes les plus

hautes restent inférieures au niveau des terrains de la CCMP, et l'essentiel du site n'est pas en position inondable. Toutefois, le point bas du site où sont installés les équipements liés à la gestion des eaux de pluies sont en position inondable au regard de la crue historique.

La Gironde compte parmi les grands estuaires européens. Aussi, il présente de forts enjeux sur les plans environnementaux : qualité des eaux, enjeux naturels liés aux poissons notamment migrateurs, parmi lesquels l'esturgeon est le plus emblématique.

Le bouchon vaseux caractéristique des échanges solides entre le continent et le littoral se déplace de l'embouchure jusqu'à 100 km à l'intérieur des terres : la zone d'étude est placée sur sa zone d'influence : la turbidité y est naturellement très forte, mais elle est aussi propice à l'accumulation de micro-polluants parmi lesquels de nombreux métaux lourds ; une pollution en cadmium y est notamment détectée.

La richesse naturelle y est attestée, et la présence d'un cortège de poissons très diversifié constitue une sensibilité certaine.

Sur le site industriel, toutes les eaux pouvant contenir des traces d'hydrocarbures sont collectées et dirigées vers un décanteur-deshuileur. L'ensemble des dispositifs mis en place par le dépôt permet d'assurer une gestion adaptée des eaux et compatibles avec la réglementation relative à la protection de l'environnement. L'analyse sur les hydrocarbures dans les eaux rejetées réalisée régulièrement et les résultats sont en conformité avec les seuils fixés par la réglementation.

e- ENVIRONNEMENT PAYSAGER

Le Médoc de Pauillac s'étend de Beychevelle au sud jusqu'à Saint-Estèphe au Nord, en passant par St-Julien et Pauillac. Les vignes restent sur les croupes de versants mais sont omniprésentes. Elles s'approchent de la Gironde, bien visible sur l'ensemble de cette partie du Médoc. Entre les deux, les marais se réduisent à de minces bandes de terre en prairies piquées d'arbres.

Le site industriel et la zone industrialo-portuaire de Pauillac en bordure de Gironde s'inscrivent dans ce contexte, et s'étendent sur ces anciens marais de bordure du fleuve. La zone est historiquement dédiée aux activités pétrolières, le site ayant été occupé par une raffinerie.

En terme de visibilité, la partie haute du site, accueillant actuellement les « bacs 100 », constitue la principale sensibilité compte tenu de son emplacement topographique, de la hauteur des bacs, de la proximité de lieux habités et secondairement de l'absence d'écrans vers l'Ouest ; la partie basse du site est visible principalement depuis les voiries qui le longent ; les bacs restent visibles depuis les lieux habités principalement à l'Ouest et depuis les points hauts parfois plus éloignés ; Les espaces arborés au Sud et au Nord du site constituent des écrans efficaces, dont l'effet croît en période de végétation.

f- PATRIMOINES CULTURELS ET NATURELS PROCHEs

Il n'existe pas de contraintes architecturales dans le secteur. Les deux Monuments Historiques les plus proches se trouvent à plus de 1 km du site industriel : leurs périmètres de protection n'interfèrent donc pas avec l'emprise du projet. Aucun édifice protégé ou remarquable n'est présent aux abords du site industriel.

Il n'existe pas de site naturel « protégé » en raison de sa valeur patrimoniale aux abords du lieu du projet de construction. Les Marais au Nord du dépôt sont toutefois classés en ZNIEFF de type I. La Gironde à proximité constitue au regard de son classement en ZNIEFF une sensibilité certaine.

Concernant les espaces « Natura 2000 », la Gironde est actuellement couverte par un site d'intérêt communautaire ainsi qu'une Zone Spéciale de Conversation. La limite de la zone correspond au rivage de la Gironde au droit du site. Les Marais du Haut Médoc sont quant à eux classés en zone d'Importance Communautaire et borde le site industriel au Nord. L'emprise du site industriel proprement-dit borde ces espaces, mais n'intercepte aucun des sites « Natura 2000 » existants aux abords.

Compte tenu de sa vocation et des activités qui y sont réalisées, le site lui-même n'héberge pas d'espace naturel particulier, d'espèces remarquables de la faune ou de la flore.

g- ENVIRONNEMENT HUMAIN ET INDUSTRIEL

La zone industrielle du secteur, au sein de laquelle se trouve le dépôt, s'étend au sud du site et jusqu'au bourg de Pauillac au Sud. Le dépôt couvre 80 hectares. Les autres activités qui y sont représentées sont diverses : commerce, artisanat, logistique... On note notamment l'existence des appontements du port de Bordeaux à 100 m du Sud du site. Une zone de 22 ha au Sud immédiat du dépôt est prévue pour l'accueil des activités.

Vers l'intérieur des terres, la culture de la vigne occupe l'essentiel de l'espace et les vignobles cernent les installations. Les vignobles sont couverts par les AOC.

Les terrains alentours sont des lieux fréquentés pour les besoins de l'activité viticole, pour les activités proches déployées sur la zone industrielle et en particulier le stockage temporaire des pièces de l'airbus A380 et la caisserie situés au sud du site, les ateliers, le centre de formation et les locaux du traiteur attenants au site, pour le trafic maritime sur la Gironde et localement le déchargement-transit depuis l'appontement, pour l'attrait touristique du Pays Médoc, pour l'exercice des activités de pêche, ou de loisirs.

Les hameaux de Mousset et d'Anseillan sont les sites habités agglomérés les plus proches des installations de la CCMP. Les habitations isolées les plus proches se situent quant à elles en limite sud-est du site, le long de la RD2e4, à une quarantaine de mètres.

Dans un périmètre de 500 m autour de la zone prévue pour l'installation du projet, la population permanente est estimée à moins d'une dizaine de personnes.

h- AXES DE TRANSPORT

La Gironde assure grâce aux appontements de déchargement la totalité des approvisionnements en produit du dépôt. Elle constitue un axe de transport majeur directement accessible depuis la mer.

Le site est desservi et entouré d'un réseau routier secondaire constitué d'axes départementaux et locaux. Ce réseau se compose de La RD2E4, entre le rivage et la zone industrielle et assurant la liaison entre Pauillac au Sud et le dépôt, la RD2, passant à l'Ouest du site et reliant Pauillac à Lesparre-Médoc et dessert de nombreux hameaux et châteaux. L'axe majeur structurant du Médoc est donc la RN215, sur la liaison Bordeaux-Le Verdon. Elle reçoit un flux de transit et relie les communes du secteur aux principales infrastructures. Elle est facilement accessible et proche du site (8 km).

La voie ferrée SNCF Bordeaux-le Verdon longe le site vers l'ouest. Elle assurait autrefois la desserte des installations.

Un pipe-line bordant la Gironde relie le dépôt à Ambès vers le Sud et au Verdon vers le nord.

Le site bénéficie de bonnes conditions de desserte à l'échelle locale permettant de relier les sites locaux intéressés par la desserte routière, mais aussi et surtout d'une très bonne desserte maritime.

i- QUALITÉ DE L'AIR

La qualité de l'air aux abords du dépôt montre la présence de certains composés organiques volatils à de très faibles concentrations. Ces composés peuvent être significatifs de l'activité du dépôt.

Des traces de 4 COV sont en effet détectées à l'intérieur du dépôt près de sites identifiés comme potentiellement émissifs (terres polluées, unité de traitement des eaux). 3 de ces composés sont identifiés en limite du dépôt. A l'extérieur, 5 composés ont été détectés et au regard de l'éloignement et de l'exposition de ces sites vis-à-vis du dépôt, il apparaît que des sources locales en sont à l'origine (circulation probablement).

j- DECHETS

Les déchets produits par l'activité du dépôt pétrolier font l'objet d'une gestion rigoureuse, ils sont pris en charge de manière sélective et évacués vers des filières de traitement réglementaires adaptées.

k- BRUITS

Les activités de stockage de produits pétroliers sont, par nature, peu génératrices de bruits. Les principales sources de bruit sur le site de Pauillac sont principalement les pompes et les entrées et sorties de véhicules.

Compte-tenu du contexte industriel environnant (éloignement des locaux habités par des tiers) et de la nature même du projet, le site ne constitue pas un espace particulièrement sensible du point de vue du bruit. Les niveaux sonores ambiants reflètent une ambiance assez calme. Le trafic généré sur les axes routiers proches engendre des niveaux sonores plus perceptibles que ceux des installations, pour les usagers des abords du site (habitation et locaux).

l- EMISSIONS LUMINEUSES

Les émissions lumineuses provenant du site ne provoquent pas de gêne particulière pour le voisinage, ni de perturbation pour la navigation fluviale et aérienne.

m- DOCUMENTS D'URBANISME, DE PLANIFICATION, SERVITUDES ET AUTRES CONTRAINTES

Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Le projet photovoltaïque à l'intérieur du périmètre du dépôt pétrolier s'inscrit dans des zones à vocation industrielle au regard des documents d'urbanisme communaux. L'essentiel des terrains du dépôt figure au plan de zonage de St-Estèphe en zone UY, mais la zone Nord du dépôt est toutefois incluse dans une zone NL « secteur correspondant aux territoires où s'appliquent les dispositions de la Loi Littoral ». Cette zone NL s'étend au Nord et à l'Est du site sur la vaste zone de marais contigüe.

Servitudes : aucune servitude particulière recensée aux PLU communaux n'apporte de contrainte sur le dépôt (cf. cas du PPri évoqué après). Il n'existe pas de servitudes susceptibles de concerner le projet (périmètre de monument historique, site inscrit, périmètre de protection de captage d'eau potable...). En outre, le projet n'est pas concerné par d'éventuels espaces réservés aux PLU ou Espaces Boisés Classés.

Classement SEVESO : Le site industriel étant classé SEVESO, un PPI (Plan Particulier d'Intervention) a été mis en œuvre. La nature des activités exercées dans les nouveaux réservoirs ne présente pas de nouveau danger potentiel. Les communes de Pauillac et Saint-Estèphe ne sont actuellement pas concernées par l'application d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRt). Un tel document est toutefois actuellement à l'étude.

TMD : Les communes de Pauillac et Saint-Estèphe sont concernées par différents modes de transport de matières dangereuses centrés autour des installations portuaires et des axes de transport d'hydrocarbures (réseau routier, oléoduc, fleuve, réseau ferré).

Risque nucléaire : Le site se situe au sud-ouest de la centrale nucléaire du CNPE du Blayais, implantée sur la commune de Braud-de-Saint-Louis sur la rive opposée de la Gironde. 19 communes sont concernées par l'application du PPI, dont les communes de Pauillac et Saint-Estèphe, et donc le site industriel de la CCMP, qui se situent au cœur du périmètre d'intervention correspondant à un accident à cinétique lente.

PPRI du Médoc-Centre : Les communes de Pauillac et de Saint-Estèphe sont concernées par le PPRI approuvé le 16 juin 2003. L'essentiel du site n'étant pas soumis aux inondations, le zonage du PPRI intéresse de manière marginale l'angle nord-est du site. L'essentiel du site est situé en dehors de ces zones.

E- ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES COMPENSATOIRES DE PROTECTION OU D'ACCOMPAGNEMENT

a- IMPACTS SUR LES MILIEUX AQUATIQUES

Les travaux consisteront en des opérations de nettoyage et nivellement des terrains, de création de tranchées et caniveaux puis de construction-assemblage de l'installation. Les moyens matériels utilisés seront « classiques » (grue, pelle...) et conformes aux normes en vigueur. Les risques de pollution sont liés à d'éventuelles défaillances matérielles ou humaines.

Pendant le chantier de construction, compte tenu de son éloignement vis à vis des eaux superficielles et des points de prélèvements pour l'alimentation en eau potable une pollution directe des eaux en surface ou souterraine est peu probable. Les opérations existantes de surveillance et de contrôle des eaux d'ores et déjà en place sur le site seront maintenues pendant toute la durée du chantier.

En fonctionnement normal, les nouvelles installations ne seront pas à l'origine d'un rejet d'effluents et/ou de la production d'un déchet liquide.

En outre, la couverture des sols par les panneaux (60 000 m² environ) sera partielle mais implique la mise en place de moyens de collecte des eaux de pluies que le pétitionnaire a prévu. Des noues seront mises en place entre les rangs de panneaux, et elles seront connectées au réseau des eaux pluviales du site, lequel présente de larges capacités pour les admettre. Les panneaux solaires sont des éléments inertes qui ne seront pas de nature à produire une charge polluante particulière. Le traitement (déshuileage et débouillage) et le suivi des eaux sera assuré pour ces eaux de même que pour les autres. Par ailleurs, l'ensemble des emprises sera végétalisé et entretenu régulièrement.

L'implantation des bacs ne modifiera pas l'état d'inondabilité actuel du site. Seule une petite emprise au Nord-Est du projet est concernée par la zone inondable reportée au PPRI. La nature même des installations, et leur élévation par rapport au sol (1,10 m) permettra d'assurer une transparence de l'installation vis-à-vis des écoulements de crue, et le projet ne modifiera pas le volume disponible pour

l'expansion des crues. Il n'y aura pas d'effet notable sur la répartition et le passage des crues, sur ce secteur qui plus est en marge des zones à écoulements rapides de la crue.

b- IMPACT SUR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE

Le projet sera exclusivement installé à l'intérieur du périmètre de l'installation industrielle. La configuration de l'installation pétrolière (disposition des réservoirs, bâtiments...) et le contexte topographique du secteur assurer un très bon isolement des emprises qui seront équipées.

Compte tenu du contexte industriel de la zone dans laquelle se trouve le dépôt et de l'isolement certain du site vis à vis des lieux de passage et des lieux de vie permanents, le projet n'aura pas d'impacts significatifs sur la perception qu'a d'habitude la population sur le paysage de ce secteur. Il ne sera pas nuisible pour des sites paysagers remarquables répertoriés dans la zone étudiée.

c- IMPACT SUR LES MILIEUX NATURELS

Au regard des activités existantes et de l'emprise du site, le projet qui s'implantera au cœur des installations sur des espaces de friches industrielles n'est pas de nature à apporter des effets particuliers au patrimoine naturel.

Les zones ZNIEFF et zones dites Natura 2000 aux abords ne créent pas de servitudes ou de restrictions incompatibles avec le projet d'implantation de la centrale solaire. Toutefois, compte tenu de leur proximité avec le site, le projet a fait l'objet d'une notice d'incidence sur les zones Natura 2000 conformément aux dispositions réglementaire. Cette étude conclut à l'absence d'incidence notable sur les habitats et espèces concernés.

En l'absence de faune et de flore remarquable sur le site le projet n'aura pas d'impact sur ces milieux naturels.

d- TRAFIC ROUTIER GÉNÉRÉ PAR LE PROJET

La phase des travaux va générer de façon provisoire un trafic routier supplémentaire en particulier de poids lourds que les infrastructures routières locales peuvent absorber. Ce trafic sera limité à quelques poids lourds par semaine et sera donc absorbé sans contraintes.

A terme, en phase d'exploitation, le projet sera sans effets particuliers sur l'activité globale actuelle et ses flux.

e- IMPACTS SUR LA QUALITE DE L'AIR

Pendant les travaux, l'utilisation d'engins homologués et parfaitement entretenus limitera l'impact des circulations et manœuvres d'engins sur la qualité de l'air.

En exploitation, l'installation ne produira aucune émission dans l'air. Au contraire, le bilan global du fonctionnement de l'installation de production d'électricité à partir d'une énergie renouvelable permettra de réduire l'émission globale des gaz à effet de serre. Les émissions de CO2 évitées grâce au projet représentent plus de 930 tonnes par an.

L'exploitation de la centrale solaire ne viendra donc pas dégrader la qualité de l'air sur le secteur de Pauillac.

f- GESTION DES DECHETS SUR LE SITE

Pendant le chantier de construction, la gestion des déchets fera l'objet d'une attention toute particulière, avec une collecte et stockage sélectif, avant évacuation vers des filières agréées.

En exploitation, et outre les éventuelles opérations de maintenance, les quantités de déchets produits seront extrêmement limitées. Ces déchets seront gérés de manière adaptée.

g- EMISSIONS SONORES ET VIBRATOIRES

Pendant les travaux, il n'y aura pas de nuisance supplémentaire particulière. Les matériels de construction utilisés sont « classiques » (pelle, crue, camion...) et se seront pas de nature à produire des émissions sonores importantes. Le matériel devra être conforme aux normes en vigueur. En outre, la période de travaux est limitée dans le temps (9 mois environ) et le chantier sera à l'écart des zones habitées.

En exploitation, la centrale solaire ne produira aucun bruit.

h- IMPACTS SUR L'USAGE DES SOLS ET SERVITUDES

Les réseaux à l'intérieur du site (canalisations, câbles...) ont été scrupuleusement pris en compte pour l'implantation et la conception du projet, et l'installation n'apportera pas de contraintes particulière pour l'exploitation du dépôt et en particulier pour en assurer la sécurité et la surveillance. Les voiries internes existantes permettront d'accéder aux installations.

Le projet n'apportera pas de contraintes supplémentaires par rapport à celles que les installations pétrolières génèrent actuellement sur les zones habitées les plus proches.

F- ANALYSE DES EFFETS DE L'INSTALLATION SUR LA SANTE HUMAINE

En fonctionnement, le projet ne comporte pas de conséquence significative sur la santé publique. Seuls des désagréments occasionnels en période de chantier sont susceptibles de se produire (bruit lié à la circulation des poids lourds, aux terrassements, aux groupes électrogènes ou envolées de poussières). L'application

d'un cahier des charges strict portant sur l'organisation du chantier limitera ces désagréments.

G- EVALUATION DU COUT DES MESURES PRISES DANS LE CADRE DU PROJET

Le coût des mesures réductrices, compensatoires et d'accompagnement du projet en faveur de la protection de l'environnement sont estimées à 46 k€.

Le montant global de construction du projet proprement dit étant estimé pour sa part à 23,3 M€.

H- ANALYSES DES METHODES UTILISEES DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT

Pour évaluer les effets du projet sur l'environnement, le recueil des informations disponibles et les observations sur le terrain ont été réalisées avec le souci d'être objectif et exhaustif.

Pour estimer les impacts attendus du projet, la démarche adoptée a consisté en partant des faits et de l'expérience (méthode inductive) à être objectif dans les prévisions, à tenir compte de l'incertitude des résultats escomptés (rôle de l'imprévisible et du hasard) et à adopter un raisonnement rigoureux et scientifique.

L'étude a été réalisée à l'automne 2009.

Les informations et données nécessaires à la réalisation de cette étude ont été obtenues auprès des diverses sociétés et administrations qualifiées répertoriées dans l'étude d'impact.

L'étude d'impact a été rédigée par Gilles LABROUCHE, Ingénieur Environnement chef de projet, sous la supervision de Christophe LONGUEMARE chef du service environnement de l'Agence SAFEGE de Rouen, 18 rue Henri Rivière, 76 000 Rouen.

Les auteurs de l'étude précisent qu'aucune difficulté particulière n'est venue perturber le travail de l'équipe SAFEGE.